

II) ECRET N° 77/613 DU 21 Novembre 77

Portant nomination de Monsieur MIAMBANZILA Michel, en qualité de Chef du Service de la Législation et du Contentieux à la Direction des Impôts.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 4 Novembre 1977 ;

DECRETE :

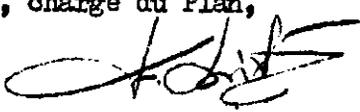
ARTICLE 1ER.- Monsieur MIAMBANZILA Michel, Inspecteur des Impôts de 2ème échelon, précédemment Chef de Division des Impôts de Brazzaville est nommé Chef du Service de la Législation et du Contentieux à la Direction des Impôts.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

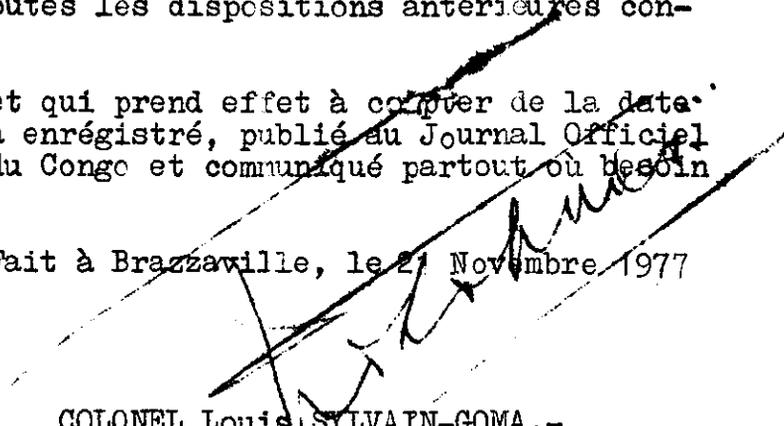
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,


François BITA.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977


COLONEL Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,


A. MOUSSOU-POUATI.-